

Question avec demande de réponse écrite E-001991/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

Afroditi Latinopoulou (Pfe), Gerolf Annemans (Pfe), Barbara Bonte (Pfe), Anna Brylka (Pfe), Tomasz Buczek (Pfe), Jorge Buxadé Villalba (Pfe), Ton Diepeveen (Pfe), Roman Haider (Pfe), Malika Sorel (Pfe), Virginie Joron (Pfe), Julien Leonardelli (Pfe), Jorge Martín Frías (Pfe), Gilles Pennelle (Pfe), Hermann Tertsch (Pfe), Tom Vandendriessche (Pfe), António Tânger Corrêa (Pfe)

Objet: Rémunération du conseiller spécial d'Ursula von der Leyen

Selon un récent rapport¹, Ursula von der Leyen a proposé à un universitaire allemand, Peter Strohschneider, la somme de 150 000 euros pour six mois de travail en tant que conseiller spécial pour le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture. Cette rémunération est supérieure de 64 % à celle habituellement versée aux conseillers spéciaux des commissaires.

Cette décision suscite de sérieuses interrogations quant à la gestion des ressources publiques et à la transparence des procédures qui encadrent la sélection et la rémunération des commissaires spéciaux de la Commission. Le fait que M. Strohschneider n'est pas spécialiste des enjeux agricoles ou de prospective, mais expert en histoire médiévale, est particulièrement préoccupant.

La Commission pourrait-elle préciser:

1. les qualifications de M. Strohschneider qui le rendent apte à coordonner le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture et justifient une rémunération dépassant de 64 % celle habituellement versée aux conseillers spéciaux des commissaires?
2. les critères d'évaluation des résultats obtenus par M. Strohschneider, qui permettront d'apprécier la rentabilité de cette nomination précise?
3. les modalités prévues pour s'assurer que la sélection et la rémunération des conseillers spéciaux de la Commission sont fondées sur la transparence et le mérite?

Dépôt: 8.10.2024

¹ <https://www.politico.eu/newsletter/brussels-playbook/von-der-leyens-very-special-e150k-adviser/>.